

**Comité de Programmation LEADER Ardèche<sup>3</sup>**  
**Relevé de décisions du Comité de programmation**  
**N°15 du 11/12/2017 à Saint-Etienne-de-Boulogne**

**Membres publics :**

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Pierre CHAPUIS, Georges FANGIER, Pascal WALDSCHMIDT ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER ;
- Communauté de communes : Catherine FAURE, Robert VIELFAURE.

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de votants : 7**

**Membres privés :**

- Conseils Locaux de Développement : Marcel HUDELLOT, Renzo CATTANEO ;
- Initiative 26.07 / Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Michel CAHEN, Alain CHARROUD ;
- Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises : Gaston JAMBOIS ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP ;
- Expert en formation : Frédéric GOLBERG ;
- Experte en patrimoine naturel / Association Méz'Art : Laurence JULLIAN, Hubert-Marie PITEUX ;
- Association Mézenc-Gerbier : Dimitri BRUN ;
- Mémoire d'Ardèche et Temps Présent : Pierre LADET ;
- Collectif Pétales 07 : Marie SIMON ;

**Nombre de présents : 14**

**Nombre de votants : 10**

**Membres excusés :**

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Alain GIBERT ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Edmond FARGIER ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Bernard PICCOTTI ;
- Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Fondation du Patrimoine : Franck DE PIERREFEU ;
- Collectif les Atypiks : Lisa GIMENEZ.

**Membres invités de l'atelier « jeunesse et gouvernance »**

- Julien SUEUR ;
- Etienne LAFFARGUE.

**Invité excusé :**

- Autorité de Gestion, Conseillère régionale : Sandrine GENEST.

**Techniciens présents :**

- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Jérôme DAMOUR, Mélanie CLIDIÈRE, Gabriel PIC.

En amont du Comité de programmation, les membres sont invités à visiter **Le Préau**, espace collectif de travail situé au cœur du village de Saint-Etienne-de-Boulogne.

La séance débute à 18h00.

## 1) Accueil

Franck BRECHON, maire de Saint-Etienne-de-Boulogne, lauréat de l'appel à projets « Urba-innov » et commune accueillante du présent Comité, ouvre la séance du 15<sup>ème</sup> Comité de programmation.

## 2) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 22 membres sont présents. Parmi eux, 17 membres, dont 10 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

## 3) Agenda et actualité du GAL

### • Agenda du GAL

L'agenda du 1<sup>er</sup> semestre 2018 est rappelé :

Date des Comités de programmation LEADER	Date d'envoi du dossier de séance	Date des auditions
Jeudi 8 mars 2018 à 18h	26/02/2018	8/02/2018
Jeudi 5 juillet 2018 à 18h	25/06/2018	8/06/2018

Il est rappelé que les horaires des auditions ne peuvent être connus trop en amont. En effet, tant que la date limite de dépôt des dossiers n'a pas passée, le GAL ne connaît pas de manière définitive le nombre de dossiers qui devront être auditionnés.

### • Retours sur la plénière du GAL du 10 novembre 2017 : « Comment devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural ? »

Les membres échangent sur le contenu et le format de cette plénière :

- Lors de journées intéressantes comme celle-ci, il est parfois difficile pour les participants d'arriver à « rapporter » la richesse du contenu auprès de leurs propres structures, partenaires,...
- La participation des habitants occupait une place importante dans les projets présentés, ce qui est un signe très positif ;
- Cet évènement a permis de découvrir tant des choses qui se passent ici et dont on n'a pas forcément connaissance, que des choses qui se passent ailleurs.

En conclusion des échanges, il est décidé de reconduire un évènement sur ce format en 2018, consacré à un autre axe stratégique du programme.

## 4) Point de situation sur la maquette financière du GAL

Un point sur la situation financière du GAL est fait en séance (*se reporter à la diapo 6 du diaporama de séance*). Il vise à préciser que si trois fiches-actions du programme sont en tension, voir en sur-consommation, il s'agit d'une situation maîtrisée :

- la stratégie du GAL et les moyens financiers qui en découlent sont pilotés depuis le début avec la réserve de performance ;
- la contrainte réglementaire concernant la maquette financière s'applique uniquement aux montants « programmés » ; à ce niveau, toutes les fiches-actions sont encore en positif ;
- certains transferts ayant été décidés n'ont pas encore été effectués (transfert de l'enveloppe « bonus bois local » de la fiche-action 2 vers la fiche-action 1 ; réabonnement du budget pour l'assistance technique).

Cependant, afin de formaliser les transferts déjà décidés et d'équilibrer la maquette avant que les crédits FEADER en programmation soient déficitaires, il faudra opérer des transferts en 2018. Ces transferts seront issus d'une réflexion sur le pilotage de la stratégie du GAL. C'est le Comité de programmation qui validera les évolutions de la maquette financière. Pour rappel, tant que les évolutions de montants FEADER entre fiches-actions restent inférieurs à 30% de la maquette, le Comité de programmation prend seul la décision de ces évolutions et notifie ensuite à l'Autorité de gestion sa décision.

## 5) Coopération avec d'autres territoires LEADER

### • Retour sur le voyage d'étude en Val di Susa en Italie

Une délégation de membres du GAL et du CLD du Pays de l'Ardèche méridionale a participé au voyage d'études dans le Val di Susa du 20 au 22 novembre dernier. Ce voyage avait pour objectif de rencontrer les acteurs de ce territoire (acteurs agricoles, élus, GAL) pour étudier l'opportunité d'une coopération future.

Julien Sueur (jeune membre de l'atelier « Jeunesse et gouvernance » du GAL et ayant participé à ce voyage) relate aux membres du Comité de programmation le déroulé de ce voyage :

- Visite de la coopérative Di Sana Pianta (coopérative de transformation de fruits)
- Rencontre du GAL Escartons e Valli Valdesi et du PARCO ALPI COZIE
- Visite d'une châtaigneraie avec la coopérative « la Maruna » et visite du Musée de la Châtaigne et du Chocolat à Villar Focchiardo.
- Visite de la société forestière LA FORESTA de Talachini Giorgio (de la forêt à la vente d'énergie)
- Rencontre avec l'Unione Montana Valle Susa
- Visite du Musée de Susa

3 thématiques de coopération ont été identifiées :

- la reconquête productive ;
- les produits locaux et leur valorisation ;
- la formation.

Les membres font part de leur souhait que :

- le GAL soit pleinement associé au groupe de travail mis en place pour ce projet, et en particulier aux prochaines rencontres qui auront lieu. En ce sens, les compétences existantes au sein du GAL devront être associées autant que de besoin (membres de l'atelier « coopérer avec d'autres territoires LEADER » ; expertises existantes au sein du Comité de programmation : par exemple sur la forêt et le bois) ;
- les points intéressants de ce voyage puissent être partagés (cf. exemple de la société forestière La Foresta qui a su développer une filière bois intégrée) et diffusés : compte-rendu et rencontres à organiser lors de la venue des Italiens en Ardèche. La phase de formalisation du projet de coopération peut en effet permettre aussi de l'échange d'expériences même si l'objectif final est bien de déboucher sur des actions de coopérations communes ;
- la châtaigne ne soit pas la seule production identifiée ;
- des exemples de projets de coopération leur soient présentés afin de mieux comprendre ce que doit recouvrir un projet de coopération LEADER.

En conclusion des échanges, les membres du Comité de programmation donnent mandat au groupe de travail « Coopération Val di Susa – Ardèche<sup>3</sup> » pour poursuivre cette piste de coopération en :

- affinant son contenu et sa faisabilité ;
- organisant de nouvelles rencontres.

Un point d'avancement sera proposé lors du Comité de programmation de mars afin que le Comité de programmation puisse se positionner sur la suite de ce projet.

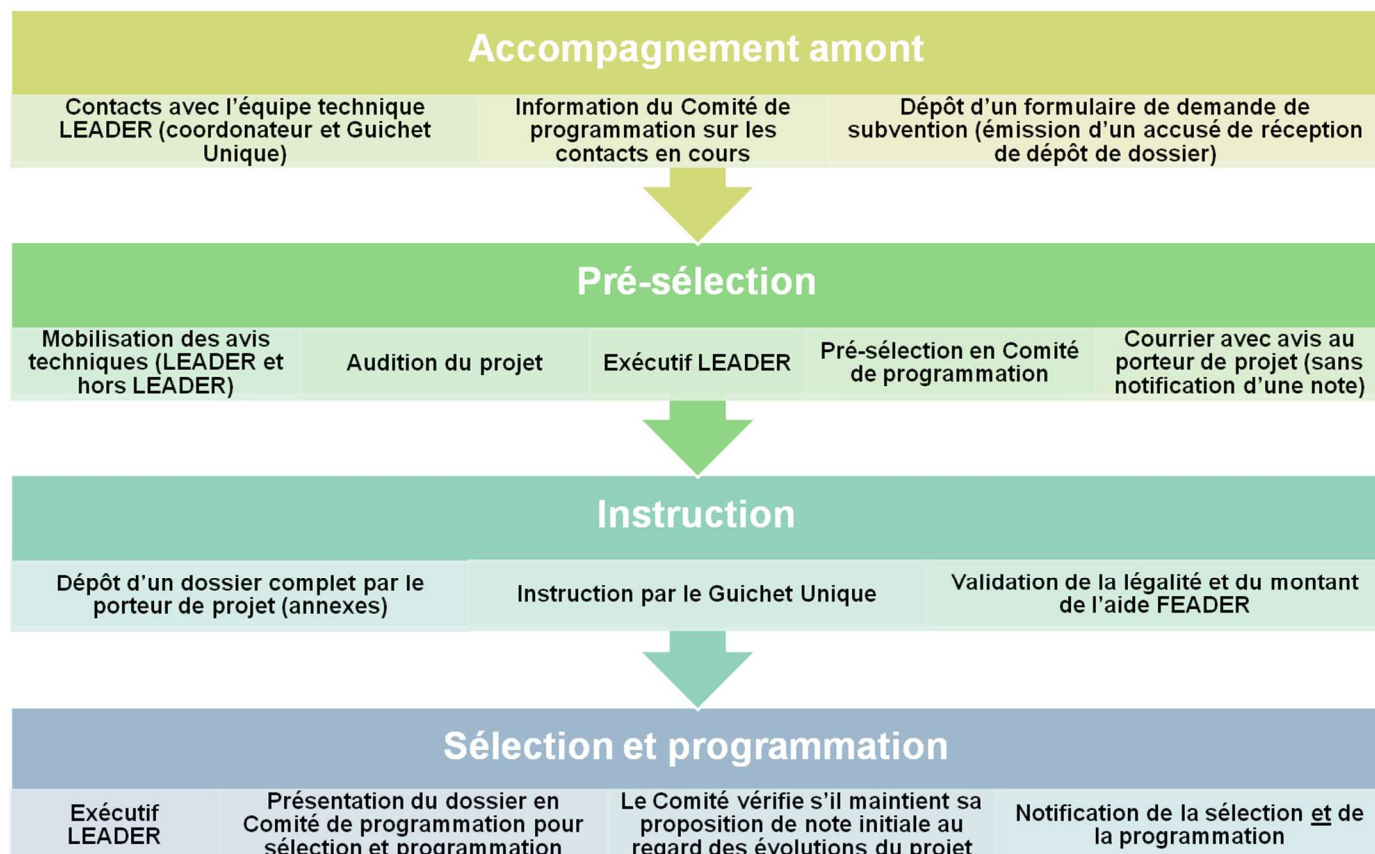
- **Lancement d'un recensement sur les envies de coopération avec d'autres territoires LEADER (appel à envies « Coopérer avec d'autres territoires LEADER »)**

L'atelier « coopérer avec d'autres territoires LEADER » avait acté le 14 septembre dernier de lancer un recensement des envies de coopération. Réunis à nouveau le 8 décembre, les membres de l'atelier ont amendé et validé le document en vue de recueillir les envies de coopération du territoire.

Les membres valident ce document ainsi que son lancement d'ici fin décembre. L'atelier se réunira à nouveau le 26 février 2018 pour analyser les résultats de ce recensement et proposer une suite à soumettre au Comité de programmation.

## 6) Rappel du schéma des décisions et d'accompagnement des projets LEADER et des modalités de votes

Le **schéma des décisions et d'accompagnement des projets LEADER** est rappelé. Les membres demandent à ce qu'il puisse être remis dans le relevé de décisions et fournis en version papier également.



Concernant les **modalités de vote**, il est décidé de réorganiser le vote sur chaque dossier comme suit :

- 1) Temps de présentation du projet
- 2) Temps d'échanges sur des questions de compréhension du projet (carton jaune à utiliser pour poser une question)
- 3) Temps de débat sur l'intégration ou non du projet dans la stratégie LEADER : les personnes concernées par le projet sortent de la salle (carton jaune à utiliser pour poser une question)
- 4) Vote (vert : je valide la proposition de note ; rouge : je suis contre la proposition de note ; bleu : je m'abstiens)

## 7) Décisions

- Examen des dossiers en pré-sélection

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
1	2	Etude de programmation pour une valorisation paysagère et fonctionnelle du centre bourg des Vans	Commune des Vans	25 000,00 €	16 000,00 €	<p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres échangent sur ce projet (absence de PLUI ; intérêt de concentrer l'action sur le bourg-centre mais l'urbanisme autour du bourg n'est aujourd'hui pas exemplaire ; écoute de la part de la commune pour aller plus loin sur la concertation avec les habitants et les jeunes ; compétences mobilisées sur le projet,..).</p> <p>Sur la base de l'audition et des échanges, les membres s'accordent sur l'intégration de ce projet dans la stratégie « urbanisme rural exemplaire » du programme. Les préconisations suivantes sont formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être attentif concernant la mobilisation de tous les partenaires : locaux et départementaux, institutionnels (Etat, Région, Département, CDC, SCOT, etc) et associatifs;</li> <li>- bien coordonner le volet "mobilisation des jeunes" ;</li> <li>- veiller à bien assurer le volet participatif de la démarche (présence en résidence du bureau d'étude, réunion publique qui ne soit pas qu'une réunion d'information "descendante").</li> </ul> <p><b>17 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</b></p>
1	2	Aménagement d'un éco-lotissement à Saint-Giney-en-Coiron	Commune de Saint-Giney-en-Coiron	39 000,00 €	24 960,00 €	<p>Après présentation des conclusions de l'audition, les membres échangent sur ce projet (stratégie de développement des très petites communes rurales du territoire : présence des services, déplacements, politique d'installation et de maintien d'habitants ; état d'avancement du projet ; présence d'un boisement à proximité du site ; budget,...).</p> <p>Sur la base de l'audition et des échanges, les membres s'accordent sur l'intégration de ce projet dans la stratégie « urbanisme rural exemplaire » du programme. Les préconisations suivantes sont formulées afin que ce projet porté par une commune en déprise développant une stratégie d'installation et d'habitat durable devienne</p>

						<p>exemplaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être ambitieux sur le volet participatif de la démarche avec les futurs habitants (vers un habitat coopératif ? ; réflexion sur l'articulation entre les espaces communs et privés,...)</li> <li>- être exemplaire sur la consommation de l'espace (taille des lots et implantation de l'habitat) et la qualité architecturale.</li> </ul> <p><b>15 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme ; 2 membres s'abstiennent.</b></p> <p><b><i>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</i></b></p>
1	4	Sensibilisation des populations exposées en vue du réduire la vulnérabilité des bâtis présents en zone inondables	Syndicat Mixte Ardèche Claire	154 000,00 €	45 450,00 €	<p>Après présentation des conclusions de l'audition, si l'enjeu de protéger le territoire face au risque inondation n'est pas remis en cause, les membres s'accordent à l'unanimité sur le fait que ce projet ne rentre pas dans la stratégie « urbanisme rural exemplaire » du programme. Les arguments sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet ne répond pas suffisamment aux critères attendus par le programme (en particulier : impact économique et social, jeunes, gouvernance) ;</li> <li>- ce qui doit focaliser l'attention est le passage à l'acte, soit la réalisation des travaux plus que la sensibilisation ; or, les conditions ne semblent pas réunies pour un passage à l'acte (comment s'assurer de la motivation des propriétaires, taux incitatif des aides financières pour déclencher les travaux, quel partenariat avec les assureurs, ...)</li> <li>- malgré son intérêt, l'action ne permet pas au territoire de disposer d'une nouvelle expérience innovante en matière d'urbanisme rural exemplaire.</li> </ul> <p>Le Syndicat pourrait envisager l'action autrement afin de la conduire sans financement LEADER et dans une logique d'économie budgétaire : réaliser les diagnostics sur quelques logements type afin d'en tirer des préconisations de travaux pour tous.</p> <p><b>17 membres s'accordent que le fait que ce projet ne rentre pas dans la stratégie du programme.</b></p>
4	1	Mise en œuvre de l'Atelier des	Site de proximité Centre	51 036,19 €	36 746,06 €	Après présentation des conclusions de l'audition, et en conclusion du cycle de trois ans de soutien apporté par

		Projets - année 2018	Ardèche			LEADER, les membres souhaitent que l'année 2018 permette la consolidation du modèle économique post-LEADER compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le territoire ; la fin des financements doit être anticipée le plus tôt possible.  <b>17 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</b>
4	2	Mise en œuvre de la démarche de Construction d'Offres d'Activités - année 2018	Site de proximité Centre Ardèche	54 608,00 €	39 317,76 €	Après présentation des conclusions de l'audition, et en conclusion du cycle de trois ans de soutien apporté par LEADER, les membres souhaitent que l'année 2018 permette la consolidation du modèle économique post-LEADER compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le territoire ; la fin des financements doit être anticipée le plus tôt possible.  <b>17 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</b>
4	4	Renforcer les collaborations entre les entreprises et l'enseignement supérieur et la recherche et développer des approches pédagogiques innovantes	Territoire et compétences, Maison de l'Emploi et de la Formation	92 400,00 €	47 400,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition et en conclusion du cycle de trois ans de soutien apporté par LEADER, les membres souhaitent : - que l'année 2018 permette la consolidation du modèle économique post-LEADER compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le territoire ; la fin des financements doit être anticipée le plus tôt possible, et les partenariats avec les entreprises, le territoire et l'université consolidés en ce sens ; - obtenir une capitalisation des résultats, des méthodes pour transposer des approches pédagogiques innovantes vers d'autres thématiques du programme (urbanisme, éducation, etc) ; - qu'une pédagogie innovante soit développée afin d'accompagner les relations entreprises / universités et stagiaires.  <b>17 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</b>
6	3	Développer l'interculturalité, la mobilité internationale et européenne des jeunes ardéchois	CRIJ Rhône Alpes	40 990,00 €	17 856,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, les membres souhaitent que des efforts soient portés sur : - la vulgarisation de cette action : état du réalisé 2016-2017, objectifs, contenu de l'action, phasage de l'action sur la durée des programmes PIA AJIR et LEADER,...

						<p>- le bilan et le suivi d'indicateurs qui devront démontrer si la mobilité internationale des jeunes a été améliorée sur le territoire à l'issue du projet (avant/après). Suite à ces échanges, l'exécutif propose qu'un point soit à nouveau fait lors d'un prochain Comité de programmation sur les articulations PIA AJIR/LEADER de façon à donner mieux à voir aux membres les avancées des projets depuis juin 2016.</p> <p><b>16 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme relative à la mobilité internationale des membres ; 1 membre s'abstient.</b></p> <p><i>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</i></p>
--	--	--	--	--	--	--

- Projets proposés à la sélection et à la programmation

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note proposée	Coût total	FEADER programmé
2	4	Accompagnement des castanéiculteurs et des collectivités	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	27/34	70 148,75 €	21 044,64 €
<b>Total FEADER programmé (voir maquette financière)</b>						<b>21 044,64 €</b>

**Les membres valident** le projet ci-dessus proposé à la sélection et à la programmation.



- Projets proposés à la programmation

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Rappel de la note	Coût total	FEADER programmé
1 4	La Reconversion du patrimoine industriel	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	32/34	122 241,00 €	70 641,00 €
2 4	Accompagnement technique des castanéiculteurs et collectivités des Monts d'Ardèche dans le cadre du plan ambition châtaigneraies traditionnelles	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	27/34	73 550,00 €	41 188,00 €
3 4	Programme d'actions liées au label Geopark - 2016	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	27/34	121 463,42 €	60 731,71 €
<b>Total FEADER programmé (voir maquette financière)</b>					<b>172 560,71 €</b>

Les membres valident les 3 projets ci-dessus présentés en programmation. Les montants FEADER proposés pourront évoluer de façon marginale suite à leur saisie dans l'outil OSIRIS (en attente à ce jour). L'ensemble de ces dossiers, bien que programmés, ne peuvent donc être engagés juridiquement (décision attributive de subvention), ni payés.

Le projet « Animation et actions Bistrots de Pays - 2017 » porté par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale ne peut pour l'instant être programmé, l'instruction n'ayant pas encore été validée par l'Autorité de gestion.

- Projets proposés à la programmation (FA 8 - sans sélection) :

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Rappel de la note	Coût total	FEADER programmé
8	Service unifié LEADER : Coordination changement de pratiques et gestionnaire - 2017	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	Non concerné	37 805,15 €	30 244,12 €
<b>Total FEADER programmé (voir maquette financière)</b>					<b>30 244,12 €</b>

- Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 6 novembre 2017

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

### 8) Intervention d'Etienne Laffargue

Etienne Laffargue participe à l'atelier « jeunesse et gouvernance » du GAL. A ce titre, il a été invité à venir observer le fonctionnement du programme LEADER. Il fait donc part « à chaud » de ses impressions sur cette première participation en tant qu'observateur à un Comité de programmation, et motive son intérêt d'y participer à nouveau à l'avenir.

La séance est close à 20h30.

Lorraine CHENOT,  
Présidente du GAL Ardèche<sup>3</sup>

